

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du vendredi 9 juin 2023 à 18 heures 30

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT — ~~Mr GALLON Maurice~~ - RIVAL Nelly - Mr DELORME Daniel — ~~BRIAND Serge~~ - MAILLET-BERT Pascale - CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent — ~~PITAVY Agnès~~ — DAURELLE Tony — SIBAUD-BUSSAC Laëtitia — JOUMARD-DESALCES Sandrine - PAULET Nadine — ~~MOULTON Jérém~~y

Absent excusé : MOULTON Jérém

Absent avec pouvoir : BRIAND à Josette FOLLEAT - PITAVY Agnès à DELORME Daniel – GALLON Maurice à BEAL Hervé – CHATAING Patrick à MAILLET-BERT Pascale

Secrétaire : Josette FOLLEAT

**1 – Elections sénatoriales 2023- Désignation des délégués et de leurs suppléants**

Conformément à la réglementation, des élections pour désigner les délégués et suppléants se sont déroulées le 9 juin. Une seule liste s'est présentée.

Ont été élus par 13 voix et 0 abstention :

- Délégués titulaires : BEAL Hervé, FOLLEAT Josette, DELORME Daniel
- Délégués suppléants : MAILLET-BERT Pascale, GALLON Maurice, RIVAL Nelly

**2 - Approbation compte rendu réunion du 27 mars 2023**

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 27 mars 2023. Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 27 mars 2023.

**3 – Remplacement chaufferies**

**A** - Monsieur le maire informe le conseil qu'il y a lieu de renouveler la chaudière de la

chaufferie communale. Le SIEL peut réaliser ces travaux pour ses adhérents :

Cout du projet : 1 057 000 € HT moyennant une contribution annuelle de 84 562.14 €.

Après délibération, le conseil décide le transfert de la compétence « Production et distribution de chaleur » au SIEL, décide de lui demander d'assurer la maîtrise d'ouvrage, s'engage à verser les contributions correspondantes et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

#### B- Chaufferie foot et camping

L'installation de la chaudière fuel du camping et du foot étant très ancienne, il y a lieu de revoir l'installation et supprimer les panneaux photovoltaïques installés sur la toiture

Après délibération, Le conseil charge le SIEL de monter les dossiers de consultation pour les travaux, d'analyser les offres et suivre les travaux

### **4 – Raccordements chaufferie**

A – DEMANDE David MINJARD qui occupe le logement 64, route Nationale. Cette habitation avait déjà été raccordée au réseau de chaleur, mais la sous-station avait été déposée suite au désabonnement de l'ancien propriétaire. Le SIEL évalue ce raccordement à 4 305.00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil :

- accepte le raccordement de Monsieur MINJARD au réseau de chaleur
- accepte de faire l'avance auprès de SIEL et de se faire rembourser par Monsieur MINJARD
- autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

#### B – demande BCD IMMO

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de raccordement gracieux au réseau de chauffage urbain de la SCI CBD IMMO sise place du Souvenir en vue de la création de 14 chambres seniors en colocation. Le coût de raccordement est estimé à 10 138 €.

Après délibération le conseil, à la majorité, le conseil propose une remise de 20 % sur le reste à charge sous réserve d'une cession d'environ 40 m<sup>2</sup> en fond de parcelle et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

### **5 – Projet de micro station à l'HERMET**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de micro station d'épuration qui serait installée sur la parcelle cadastrée section A Numéro 354 appartenant aux habitants de l'HERMET. Le conseil émet un avis favorable à ce projet et charge le maire de dresser la liste électorale des ayants droits de la section.

## **6- Centre de gestion – délégation pour mise en place du dispositif de signalement**

Considérant que l'autorité territoriale doit mettre en place un dispositif de signalement et de traitement d'atteinte volontaire à l'intégrité physique des agents, Monsieur le maire propose un conventionnement avec le centre de gestion qui peut assurer cette mission. Après délibération et à la majorité, le conseil décide de conventionner avec le centre de gestion pour la mise en œuvre de ce dispositif, d'en informer tous les agents de la collectivité et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

## **7 - Compte financier unique - avenant n°1**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'était engagée dans l'expérimentation du compte financier unique pour son budget communal. IL propose aujourd'hui d'inclure le budget chauffage urbain et de modifier la convention. Après délibération le conseil, à l'unanimité décide de modifier la convention et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

## **8 – Ecomusée du Haut Forez**

Monsieur le maire expose au conseil que l'écomusée et le cinéma souhaitent mettre en place un partenariat définissant les conditions d'intervention entre le cinéma et le musée lors de programmation en lien avec une exposition ;

Après délibération, le conseil municipal, approuve le projet de convention de partenariat entre le musée et le cinéma et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **9- Musée – mise à jour boutique**

Monsieur le Maire propose les mises à jour de la boutique du musée en raison de l'augmentation du prix d'achat de certains produits et de l'ajout de nouveaux articles.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte les modifications à intervenir pour la mise à jour de la boutique du musée et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

## **10 – Taxe d'habitation sur les logements vacants**

Monsieur le maire rappelle que les logements vacants peuvent être assujettis à la taxe

d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés ç la résidence principale

Après délibération et à la majorité, le conseil décide de ne pas assujettir à la taxe d'habitation les locaux vacants sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

### **11– Tarif cantine**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tarif des repas fournis par la maison de retraite pour le restaurant scolaire passe de 5.40 € à 6.76 €.

Il propose donc de revaloriser les tarifs du restaurant scolaire de la façon suivante :

- Repas enfant de 4 à 4.50 €
- Repas adulte de 7 à 9 €

Après délibération et à la majorité, le conseil adopte les nouveaux tarifs proposés par le Maire et l'autorise à signer tout document afférent à cette affaire.

### **12 – SUBVENTIONS Questions diverses**

Monsieur le Maire au conseil deux demande de subventions.

Après délibération, le conseil décide :

De ne pas donner suite à la demande de l'association JEUNES de CRAPONNE SUR ARZON

D'accorder une subvention de 175 € à l'association des classards d'USSON ET autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

### **13 – OFFICE DE TOURISME Loire Forez-Animation FAMILLE PLUS NATURE – Convention de prestation de service**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de convention de l'office de tourisme de LOIRE forez pour l'animation du LABEL Famille plus.

- Coût de la prestation 8 000 € par an, 597 heures à 13.40 €
- Durée de la convention du 01.01.2021 au 31.12.2023 avec renouvellement tacite jusqu'au 31.12.2026
- Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte la signature de la convention avec l'office de tourisme de LFA pour l'animation du label FAMILLE PLUS délibération et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

#### **14 – LOIRE forez – Convention de mise à disposition du service commun commande publique, assistance juridique pour ses missions d'assistance juridique**

Afin de dénoncer la promesse de bail avec la société KIWI, la commune d'USSON sollicite l'assistance technique des services juridiques de LFA

- Après délibération et à l'unanimité, le conseil donne son accord pour solliciter l'assistance juridique de LOIRE forez pour un montant prévisionnel de 293 € et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

#### **15 – Pôle Boxe : travaux supplémentaires**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'architecte en charge du dossier pôle boxe a omis les portes de placard. Un devis d'un montant de 2 320 € HT a été présenté.

Après délibération, le conseil accepte ce devis et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

#### **16 – Convention de groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de granulés bois**

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver la convention fixant les modalités du groupement de commandes constitué entre LOIRE Forez agglomération et plusieurs communes des territoires. Après délibération, le conseil approuve la constitution d'un groupement de commande avec LFA pour la passation d'un marché de fourniture et de livraisons de granulés bois et valide la convention cadre et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire